

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2024

Désignation de l'entreprise		2 FRANCE MARINE		Néant <input type="checkbox"/>		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	15 139	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	15 139	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(15 139)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	219 339	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	286 606	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(67 267)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières			HY	
		Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont - Crédit - bail mobilier *			HP	
		Dont - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	14 959
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	3 661	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A6		
	dont cotisations facultatives Madelin			A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	
Electronic marine systems fact 2021 achat				14 782		
Efficience frais contentieux dette 2021				177		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.



Régine AUMIGNY-PETITFILS

Expert Comptable Diplômée
DESS Général de Gestion – DSU Gestion de Patrimoine

Certifié conforme par le président

Sas 2 France MARINE

2, Rue Maurice Berteaux

91370 VERRIERES LE BUISSON

Siret : 49946628200039

BILAN 2023

BILAN ACTIF ET PASSIF

①

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		2 FRANCE MARINE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2			
Adresse de l'entreprise		2 RUE MAURICE BERTEAUX 91370 VERRIERES-LE-BUISSON		Durée de l'exercice précédent *		1 2			
Numéro SIRET*		4 9 9 4 6 6 2 8 2 0 0 0 3 9						Néant	*
		Brut		Amortissements, provisions		Exercice N clos la,			
		1		2		3 1 1 2 2 0 2 3			
						Net			
						3			
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	450 000	AG	450 000			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	525 126	AS	444 815	80 311		
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 145	AU	53 145			
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
		Autres participations	CU		CV				
Créances rattachées à des participations		BB		BC					
Autres titres immobilisés		BD		BE					
Prêts		BF		BG					
Autres immobilisations financières *		BH	135	BI		135			
TOTAL (II)		BJ	1 028 407	BK	947 960	80 446			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	48 934	BS		48 934		
		Marchandises	BT		BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	230 850	BY	100 000	130 850		
		Autres créances (3)	BZ	71 644	CA		71 644		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE				
	Disponibilités	CF	59 234	CG		59 234			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH		CI					
	TOTAL (III)	CJ	410 663	CK	100 000	310 663			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif *	CN	89			89			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1 439 158	1A	1 047 960	391 197			
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		(3) Part à plus d'un an :		CR	77 448		
			Stocks :						
				Créances :					

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		2 FRANCE MARINE	Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 165 000)	DA	1 165 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	39 000
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EI)	DG	
	Report à nouveau	DH	(939 451)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(67 267)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	197 282
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées		DN	
TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	32 736
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI 29 578)	DV	43 170
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63 373
	Dettes fiscales et sociales	DY	6 397
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	48 239
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
TOTAL (IV)	EC	193 915	
Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	391 197	
RENOUVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
	(2) Dont Écart de réévaluation libre	ID	
	Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an.	EG	131 601
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

2 FRANCE MARINE
S.A.S. au capital de 1 165 000,00 Euros
Siège social : 2, rue Maurice Berteaux – 91370 – VERRIERES le BUISSON
R.C.S : EVRY 499 466 282

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 30 septembre,
A 15 heures 30,

Les associés de la société 2 FRANCE MARINE, société par actions simplifiée au capital de 1.165.000 euros, divisé en 1.165.000 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, au 20 rue de Mogador - 75009 Paris, sur convocation du Président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sébastien BARON.

Le président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 6 associés, représentant 825.379 actions sur les 1.165.000 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- la feuille de présence ;
- le rapport du président ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les disposition législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

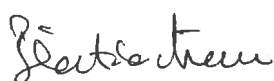
Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion Président sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023
- Affectation du résultat
- Questions diverses

Puis, le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre les débats.

Un échange de vues s'instaure.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :





PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée par 825.379 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à **-67 267 Euros**, en totalité au compte « Report à nouveau ». Après cette affectation, le compte « Report à nouveau » s'établira à **-1 006 718 Euros**.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société seront de **197 282 Euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée par 825.379 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, quitus de sa gestion au Président.

Cette résolution est adoptée par 825.379 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du précédent procès-verbal, aux fins d'accomplir toutes les formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée par 825.379 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenues.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Le Président

